



Inscriptions scolaires 2021/2022

Les inscriptions scolaires sont ouvertes jusqu'au 10 mars 2021.

L'inscription auprès de la mairie concerne les enfants qui entrent à la maternelle, ou qui sont nouveaux sur la commune. C'est une étape obligatoire avant de se rendre à l'école.

Démarche

1. Télécharger le dossier de pré-inscription en version [pdf](#) ou [word](#) ou le retirer auprès d'une des Maisons des Habitant-es.
2. Rappporter le dossier complété et les justificatifs nécessaires dans une des Maisons des Habitant-es, qui délivre alors un avis de dépôt ou l'envoyer par mail à l'adresse kiosque@grenoble.fr
3. Après instruction du dossier, un certificat d'inscription mentionnant l'école d'affectation sera envoyé par courrier ou par mail ponctuellement.
4. Prendre rendez-vous avec l'école d'affectation pour procéder à l'admission avec la direction de l'école.
5. Lors du rendez-vous avec l'école, ne pas oublier d'apporter le certificat d'inscription, le certificat de radiation si l'enfant vient d'un autre établissement, le carnet de santé ainsi que le livret de famille.

Rentrée 2021–2022
Écoles publiques
maternelles et élémentaires

Inscriptions scolaires

du 11 janvier
au 10 mars 2021

Retrait des dossiers
à partir du 11 janvier:
• grenoble.fr
• Maisons Des Habitant-es

Retour des dossiers
avant le 10 mars:
• kiosque@grenoble.fr
• Maisons Des Habitant-es